

CONTRAT DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE DE SAINT ANDRE LE GAZ

Entre les Soussignés :

La commune de SAINT ANDRE LE GAZ, représentée par son Maire, Madame GUILLOT Magali
ou son représentant légal M. ou Mme

et,

PARTICULIER

M. ou Mme
demeurant à
.....

Téléphone(s) :

Désigné ci-après par « **Bénéficiaire** »,

ou ASSOCIATION

Nom
ayant son siège social à
et représentée par M. ou Mme
en sa Qualité de.....
demeurant à
.....

Téléphone(s) :

Désigné ci-après par « **Bénéficiaire** »,

Date de la manifestation :

Objet de la manifestation :
.....

Nombre de personnes prévues : personnes.

Attestation d'assurance :
.....

Contrat de location d'une salle communale**Article 1er :**

La Commune met à la disposition du Bénéficiaire

pour la période du au

le(s) local(aux) suivant(s) : (Pour les portes : B = Badge C = Clé L = Libre)

GYMNASE – SALLE POLYVALENTE – 27 RUE LAVOISIER :

- ☐ Espace Evolution : 760.80 m² Capacité : Assis : ...300 Debout :600....
- Entrée côté SPORT - Hall : 100.00 m² - portes 1 D (B) + 1 G (B)
 - Entrée côté FÊTES - Dégagement 2 + sanitaires : 29.50 m² - porte 4 (B)
 - Salle d'évolution : 600.00 m² - portes 11 (L) + 12 (L) + 16 (L)
 - Office : 21.50 m² - libre
 - Dégagement 3 (de porte 22 vers porte 5) : 9.80 m² - porte 22 (L)
- ☐ Buvette : 48.00 m² - portes 13 (B) + 34 (L)
- ☐ Cuisine : 22.15 m² - portes 15 (B) + 17 (molette intérieur)
- ☐ Scène : 74.50 m² - portes 20 (C) + 21 (C)
- ☐ Sanitaires joueurs : 129.80 m²
- | | | |
|--|--------------------------|---|
| ▪ Dégagement 1 : 25 m ² | } = 61.80 m ² | - portes 7 (B) + 26 (B) + 27 (B) + 28 (B) |
| ▪ Sanitaires Hommes : 18.40 m ² | | - porte 32 (L) |
| ▪ Sanitaires Femmes : 18.40 m ² | | - porte 30 (L) |
| ○ Vestiaires Femmes : 34.00 m ² | | - porte 29 (C) |
| ○ Vestiaires Hommes : 34.00 m ² | | - porte 33 (C) |

FOYER MUNICIPAL – 65 SQUARE DU 19 MARS 1962 (C)

- ☐ Salle commune : 100 m² Capacité : 49
- ☐ Cuisine : 25 m²

Article 2 : Matériel et espace mis à disposition des locataires par le Comité des Fêtes

Il est précisé que lors de la réservation de la salle polyvalente, chaque fois qu'un bénéficiaire a besoin de la buvette et / ou de la cuisine (frigidaires, congélateurs, cuisinières, tables, chaises) et du matériel de cet espace, il doit prendre contact avec le Comité des Fêtes. Le tarif de location de cette salle n'intègre pas la mise à disposition des matériels.

Au foyer municipal, la mairie met à disposition du bénéficiaire des tables et des chaises, ainsi qu'un frigidaire.

Article 3 : Conditions financières

A titre gratuit (1) A titre onéreux (1) Coût de la location : €

(1) : Rayer la mention inutile

Soit un acompte de : €

Chèques de caution de € + €

Les chèques de caution sont établis à l'ordre du Trésor Public.

Article 4 : Téléphone d'un responsable de la mairie en cas de problème : 06 72 89 72 34

RENDEZ-VOUS :

Remise des chèques de caution et des clé(s) et badge(s)/carte(s) d'accès

le àH.....

Etat de restitution des lieux et récupération clé(s) – badge(s)/carte(s) d'accès

le àH.....

Le bénéficiaire accepte ce présent contrat.

La signature du présent contrat vaut acceptation du règlement intérieur des salles communales, qui sera remis au moment de la réservation. En cas de non-respect de ce règlement lors de l'utilisation de la salle, la commune de Saint-André-le-Gaz se réserve le droit de garder votre (vos) caution(s).

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu une explication sur l'emplacement des consignes de sécurité de la salle et s'engage à les lire et à les faire respecter.

Pour la Commune

Fait à SAINT ANDRÉ LE GAZ,

le

Le Maire,

Pour le bénéficiaire

Fait à

le

(Nom – Prénom),

- Espace Evolution
- Buvette
- Cuisine
- Vestiaires Arbitres
- Scène
- Sanitaires Joueurs
- Salle Activités



Zones Gymnase_usagers_2017-03

